

## Assemblée Générale 2020 de Valeo

---

**Paris, 23 avril 2020** - Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et de lutte contre sa propagation, et conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales en raison de l'épidémie de Covid-19, Valeo informe ses actionnaires que son Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) se tiendra à « huis clos », hors la présence physique des actionnaires, le 25 juin 2020 à 14h au siège social de la Société. Les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée seront précisées dans l'avis de réunion qui sera publié Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) ainsi que sur le site Internet [www.valeo.com](http://www.valeo.com).

Lors de cette Assemblée, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'affecter le résultat de cet exercice ainsi que de verser un dividende de 0,20€ par action ayant droit au dividende. En cas d'approbation du dividende, celui-ci sera détaché de l'action le 29 juin 2020, avec une date de référence (*record date*) fixée au 30 juin 2020 et mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Il sera également proposé aux actionnaires de ratifier la cooptation de (i) Bpifrance Participations, représentée par Stéphanie Frachet, en qualité d'administrateur indépendant, en remplacement de Noëlle Lenoir, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du (ii) Fonds Stratégique de Participations, représenté par Julie Avrane-Chopard, en qualité d'administrateur indépendant, en remplacement de Georges Pauget pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'administration a également décidé de proposer à l'Assemblée le renouvellement des mandats d'administrateur de Thierry Moulouquet, d'Ulrike Steinhorst et du Fonds Stratégique de Participations.

Les actionnaires seront par ailleurs appelés à se prononcer :

- sur la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2019 aux mandataires sociaux (dixième résolution) et au Président-Directeur Général (onzième résolution) (votes *ex post*) ;
- sur la politique de rémunération applicable aux administrateurs (douzième résolution) et au Président-Directeur Général (treizième résolution) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (votes *ex ante*).

Le Conseil d'administration proposera également à l'Assemblée d'approuver la transformation de Valeo en société européenne et corrélativement, de modifier les statuts de la Société afin de les adapter à sa nouvelle forme sociale.

L'avis de réunion qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) contiendra l'ordre du jour détaillé arrêté par le Conseil d'administration, les projets de résolution présentés par le Conseil d'administration ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion et le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolution pourront être consultés sur le site Internet [www.valeo.com](http://www.valeo.com) (rubrique Investisseurs et Actionnaires / Assemblée générale) à partir du 4 mai 2020.

Les autres documents préparatoires et renseignements relatifs à cette Assemblée seront consultables sur le site Internet précité, tenus à la disposition ou communiqués aux actionnaires dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

**Avertissement :**

L'Assemblée Générale de Valeo sera retransmise en intégralité, en direct et en différé, sur le site internet de la Société ([www.valeo.com](http://www.valeo.com)). Chaque actionnaire a la faculté de poser des questions écrites sur les sujets qui relèvent de l'Assemblée Générale au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Dans le contexte actuel lié au Coronavirus (Covid-19), les actionnaires de Valeo sont invités à voter par correspondance ou en ligne (via le site de vote sécurisé Votaccess ou via le formulaire de vote papier) ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée.

Pour plus d'informations, notamment sur les conditions relatives à l'accès à l'Assemblée Générale, vous êtes invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale 2020 sur le site de la Société (<https://www.valeo.com/fr/assemblee-generale>).

Pour toute information relative à la participation à l'Assemblée ou aux modalités de mise à disposition ou de consultation des documents relatifs à l'Assemblée, nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier, le service Relations Investisseurs de Valeo ou la Société Générale (Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3) agissant en qualité de mandataire de Valeo.

Valeo est un équipementier automobile, partenaire de tous les constructeurs dans le monde. Entreprise technologique, Valeo propose des systèmes et équipements innovants permettant la réduction des émissions de CO2 et le développement de la conduite intuitive. Le Groupe a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 19,2 milliards d'euros et a consacré 13 % de son chiffre d'affaires première monte à la recherche et au développement. Valeo emploie, au 31 décembre 2019, 114 700 collaborateurs dans 33 pays, dans 191 sites de production, 20 centres de recherche, 39 centres de développement et 15 plates-formes de distribution. Valeo est coté la Bourse de Paris.

**VALEO**  
43 rue Bayen 75017 Paris  
[www.valeo.com](http://www.valeo.com)  
**Contact Presse**  
01 40 55 29 72 | 01 40 55 21 20  
[press-contact.mailbox@valeo.com](mailto:press-contact.mailbox@valeo.com)  
**Relations Investisseurs**  
[valeo@relations-investisseurs.com](mailto:valeo@relations-investisseurs.com)